



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DD92

N° Spécial

05 Mars 2020

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS DD92 du 05 mars 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
DD92/OAPS N° 2020- 439	28.02.2020	Arrêté portant nomination des membres du conseil de discipline de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée René AUFFRAY à CLICHY	3
ARS DD92/ OAPS N° 2020- 440	02.03.2020	Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants de l'AGESPA de COLOMBES	4

Arrêté DD92/OAPS n°2020-439 du 28/02/2020
portant nomination des membres du conseil de discipline de l'institut de formation
d'aides-soignants du lycée René AUFFRAY à CLICHY

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1 : Le conseil de discipline de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée René AUFFRAY à CLICHY est composé comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au conseil technique, ou son suppléant ;

Titulaire : Monsieur Frédéric ORIF

Suppléant : Monsieur Christian PERRIER

L'infirmier formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Nathalie CHARLES

Suppléant : Madame Jacqueline DUBBELD

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :

Titulaire : Madame Déborah OHOEU

Suppléant : Madame Gwladys FOGGEA

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant :

Titulaire : Madame Dianké DJOCO

Suppléant : Madame Lauryane OULATA

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil de discipline de l'institut de formation aides-soignants du lycée René AUFFRAY de Clichy est abrogé.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif compétent, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Directrice Départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 28 février 2020

La Directrice Départementale des Hauts-de Seine
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2020-440 du 02/03/2020
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation
d'aides-soignants de l'AGESPA de COLOMBES**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Vu le Code de la santé publique ;

- Vu** la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le Décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le Décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté n°DS-2018/063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Directrice départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants de l'AGESPA de Colombes est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le directeur de l'institut de formation d'aides-soignants, ou son représentant :

Madame Sylvie BROUILLARD

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :

Titulaire : Madame Fabienne DUVAL

Suppléant : Madame Christèle MALLARD

Titulaire : Madame Chantal CHEREAU

Suppléant : Madame Christèle MALLARD

L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Catherine CORDON

Suppléant : Madame Voahirana ROBSON

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Animan ASSOHO

Suppléant : Monsieur Anas TAZI

La conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;

Les représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Cindra FRIMPONG

Suppléant : Madame Dalila KHERBA

Titulaire : Madame Myriam DJELLAB

Suppléant : Monsieur Joël MBALA

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants de l'AGESPA de Colombes est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et Madame la Directrice départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 02 mars 2020

La Directrice départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>